



**Réponse de la Municipalité à l'interpellation urgente de M. Nicola Di Giulio déposée le 19 juin 2023**

« Violences et déprédations en marge des matchs de football à Lausanne, l'UDC n'en veut plus »

Lausanne, le 1<sup>er</sup> février 2024

**Rappel de l'interpellation**

*« Le football vaudois se porte très bien grâce à Yverdon-Sport et le Lausanne-Sport récemment promus en Super-League pour la saison 2023/2024, accompagné par le Stade-Lausanne-Ouchy.*

*Donc trois clubs vaudois se retrouvent dans l'élite du football suisse. Si nous pouvons que nous en réjouir sportivement parlant, malheureusement nous sommes en droit d'être inquiets, car cela va inévitablement générer des problèmes parfois très importants et même incontrôlables lors de la présence de certains groupes d'ultras qui accompagnent leur équipe et ceci pourrait se répéter régulièrement le week-end dès fin juillet à Lausanne au stade de la Tuilière ainsi qu'à la Pontaise, soit toutes les semaines.*

*Il faut rappeler les incidents très graves qui se sont produits ces dernières semaines à Lucerne et St-Gall avec de violents affrontements d'ultras, tout comme en gare de Genève où des ultras valaisans ont attaqué des policiers. Il y a un mois, des ultras bâlois ont détruit sept bus mis à disposition par la ville de Florence pour leurs déplacements entre la gare et le stade lors de la dernière rencontre de coupe d'Europe en Italie. Et encore plus récemment à Lausanne, des supporters de Bellinzzone s'en sont pris à leur propre équipe, un comble !*

*Il y a des mesures concrètes qui fonctionnent bien dans certains pays européens ayant vécu le fléau du hooliganisme dans le passé et où il y a facilement 2 à 3 fois plus de spectateurs qu'en Suisse. La conférence des directeurs cantonaux de justice et police doit prendre des décisions à la hauteur des graves incidents rencontrés ces dernières semaines. La première mesure consiste à vendre des billets nominatifs, mais actuellement les clubs suisses refusent cette façon de faire en raison des coûts que cela engendre, cela pourrait néanmoins changer en raison des récents incidents cités précédemment.*

*Il est absolument impératif qu'à l'avenir les clubs suisses soient entièrement responsables de leurs ultras lors des déplacements, dès le départ et jusqu'au retour dans leur ville. Cela a un coût mais il semble qu'en parallèle, des moyens souvent très importants sont dégagés pour les salaires dans ces mêmes clubs !*

*La mesure la plus efficace est clairement l'interdiction de territoire pour les groupes d'ultras qui se déplacent à l'extérieur. Cette mesure a l'avantage de diminuer très fortement le besoin des présences policières autour des stades, dans les gares ou autres lieux publics durant les marches sur la voie publique et les matchs et ainsi de faire baisser les coûts de sécurité ! Il n'est plus tolérable que des violences et saccages soient ainsi commis en marge des matchs de football dans notre ville et dans les différents transports publics ».*

## Préambule

La Municipalité condamne les débordements qui peuvent parfois se produire en marge des manifestations sportives, débordements générés par une fraction violente de supporters.

De manière générale, les services de la Ville ont pour mandat permanent de gérer ces événements en minimisant l'impact des exactions de ces personnes, en favorisant un accompagnement de nature à calmer les esprits et à limiter les dommages potentiellement provoqués sur les personnes, en premier lieu, ainsi que sur les biens. Par ailleurs, la Municipalité relève, tout comme l'interpellateur, que ces comportements ne sont pas observés uniquement à Lausanne mais également au niveau suisse et international.

Une coordination cantonale est mise en place, entre les différents corps de police du canton, pour appréhender de manière globale la sécurité autour des matchs de foot. La Municipalité suivra attentivement la situation pour prendre toutes les mesures opportunes afin de permettre à ces rencontres de se dérouler dans les meilleures conditions possibles pour toutes et tous.

Ainsi, la Municipalité et les Cantons de Vaud et de Genève ont durci le ton face aux débordements des supporters. A l'issue du match du 9 décembre 2023, à la suite duquel de nombreuses déprédations ont été commises, les instances susmentionnées ont saisi la Conférence des directrices et directeurs des départements de justice et police (CCDJP) pour coordonner leurs actions et des sanctions ont été prononcées. Les tribunes réservées aux supporters locaux de ces deux clubs ont été fermées pour la rencontre faisant suite à celle du 9 décembre dernier, pour chacun de ces clubs à domicile. En sus, le prochain match entre ces deux équipes se jouera à huis-clos.

## Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

**Question 1 : La Municipalité peut-elle nous informer de quelle manière elle souhaite mettre en œuvre les mesures afin d'endiguer la violence qui accompagne trop régulièrement les matchs de Super League de Football Suisse. Ceci plus particulièrement dans notre ville avec la présence de deux, voire trois équipes vaudoises dans l'élite la saison prochaine ?**

Il existe une stratégie à plusieurs niveaux pour faire face aux différents problèmes.

En premier lieu, il existe une coordination au niveau national, via la CCDJP et la Conférence des directeurs de sécurité des villes suisses. Ces deux organismes ont des contacts avec la Swiss Football League (SFL) qui ont abouti à un rapport permettant de partager les différents constats effectués dans les différentes villes de Suisse et de lister diverses mesures qui pourraient possiblement être mises en œuvre. Ceci pose le cadre de futures discussions avec la SFL sur la gradation de ces mesures, les conséquences de leurs implémentations en fonction des divers débordements qui seront observés. C'est un travail de longue haleine, mais les tentatives dispersées n'ont jusqu'ici pas eu de franc succès, cette approche coordonnée devrait apporter de nouvelles opportunités.

Au niveau vaudois, une coordination existe avec le Conseiller d'Etat en charge, de façon à pouvoir aborder la SFL autour des problématiques plus spécifiquement vaudoises. Seul le canton de Zurich a connu une situation similaire à celle que connaît le canton de Vaud lors de cette saison. Concernant les promus, c'est également un défi supplémentaire pour eux



que d'appréhender les nouvelles réalités sécuritaires en lien avec leurs nouveaux adversaires. Comme indiqué en préambule, cette coordination a déjà été actionnée pour prononcer certaines sanctions à l'égard de clubs.

Tout ceci dans un contexte où le comportement des supporters « ultra » se détériore.

Au niveau lausannois, la configuration particulière impose à ce jour une arrivée au stade par cortège, les CFF étant dans l'obligation de transporter les supporters qui en font la demande, la police s'efforce d'encadrer ces événements pour éviter au maximum les confrontations pour assurer en premier lieu la sécurité des personnes et également des biens.

La Municipalité soutient la mise en place de billets nominatifs. Si elle souhaite, évidemment, une solution nationale et harmonisée à ce problème, elle n'exclut pas, à défaut d'une solution rapide, de prendre seule les mesures de sa compétence, comme la mise en place de billets nominatifs, l'obligation pour les supporters adverses de se rendre au stade en car, ou encore l'interdiction de supporters adverses dans le stade. Des expériences ont d'ailleurs été conduites dans ce sens, notamment lors de la dernière rencontre entre le Lausanne-Sport et St-Gall. Elle mettra en œuvre, dans la mesure du possible, les mesures permettant de pacifier ces rencontres sportives qui doivent, avant tout, rester un moment convivial à l'intention des amateurs et des familles.

## **Question 2 : Quel dispositif est prévu pour encadrer ces rencontres d'un point de vue sécuritaire ?**

Pour cette saison, les effectifs policiers pour l'encadrement de l'ensemble des matchs des clubs vaudois de Super League sont coordonnés entre l'ensemble des polices communales et la Police cantonale vaudoise, sous l'autorité de la Police cantonale.

Cette coordination permet d'améliorer l'efficacité des engagements policiers dans ce cadre sur tout le territoire cantonal.

Une analyse de risques est menée pour chaque rencontre. Elle prend en compte les amitiés ou inimitiés entre les supporters « ultra » des différents clubs, les enjeux sportifs et le contexte général, notamment.

## **Question 3 : Quid des billets nominatifs ?**

Les réflexions sont en cours au niveau national et la Municipalité soutient la mise en œuvre de ce dispositif de manière coordonnée sur le territoire suisse.

## **Question 4 : A combien s'élève le coût d'un match de foot du point de vue sécuritaire en moyenne ?**

Le montant nécessaire à la mise en œuvre des dispositifs sécuritaires dans la nouvelle configuration n'est pas connu.

De plus, il est impossible de déterminer l'ensemble des coûts, car ils comprennent, certes, la présence policière lors du match, mais également bon nombre d'actions de prévention, d'analyse, d'organisation, de renseignements, en amont et en aval des rencontres, qui ne peuvent faire l'objet d'une comptabilisation formelle.

La tâche régaliennne de maintien de l'ordre reste une mission assurée en tout temps. Pour une part, les policier-ère-s qui sont engagé-e-s sur une rencontre sportive, le sont dans le cadre de leur engagement ordinaire.



## **Question 5 : Qui paie cette somme ?**

Les frais sont à la charge des clubs et de la collectivité, comme d'autres manifestations.

## **Question 6 : Le Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives prévoit la possibilité de prononcer des interdictions de périmètre à l'encontre de toute personne qui prend part de façon avérée à des actes de violence. Quelles applications en fait la Police de Lausanne ?**

L'interdiction de stade est régulièrement utilisée et fait l'objet de contrôle et d'un suivi par la Police cantonale vaudoise et sa cellule HORO.

La Police municipale de Lausanne (PML) constate toutefois que cela n'empêche pas certains de ces individus de faire tout de même le déplacement, s'arrêtant à la porte du stade et supportant leur équipe de loin ou dans un bar de la place. Ceci génère d'autres problématiques, la police devant alors gérer plusieurs zones où des débordements peuvent avoir lieu.

## **Question 7 : Peut-on envisager une aide à l'installation de systèmes de protection et de surveillance autour des terrains, tels que des grillages ou barrières ?**

Depuis le dépôt de la présente interpellation, des renforts ont été installés en périphérie immédiate du stade de la Tuilière.

## **Question 8 : Est-il possible que des patrouilles de police se trouvent plus fréquemment autour des matchs à risques dans le football amateur ?**

En fonction des informations à sa disposition et de l'évaluation du risque, lors de la tenue de telles rencontres, la PML met en place les dispositifs les plus adéquats possibles.

## **Question 9 : Serait-il envisageable d'engager des poursuites en justice de manière récurrente lors de rixe ou d'agression autour des terrains de football ?**

Lorsque les auteurs sont identifiés, des suites juridiques sont systématiquement données.

## **Question 10 : Lausanne envisage-t-il de soutenir les clubs ainsi que l'association vaudoise de football à proposer des formations sur la gestion de conflits, en cas de rixes violentes, vis-à-vis des entraîneurs et arbitres amateurs ?**

La Municipalité regrette et réprouve toute forme de violence dans le sport, qu'elle soit physique ou verbale. Au même titre qu'elle fait campagne contre le harcèlement de rue, elle lutte contre les abus, la maltraitance et le harcèlement dans le sport. Elle soutient ainsi les actions de nombreux organismes et associations en lien avec le sport et, au travers d'une page spécialement dédiée de son site Internet<sup>1</sup>, permet aux personnes confrontées à de telles situations (que ce soit directement ou indirectement) de disposer des ressources nécessaires pour y faire face/répondre à leur situation.

De plus, par l'entremise du Service des sports, elle sensibilise les associations sportives locales et diffuse, aussi, dans ses installations, les campagnes nationales de lutte contre la violence, le racisme, le sexisme ou l'homo/transphobie menées par des organes faïtiers du sport suisse (Swiss Olympic par exemple) ou l'Office fédéral du sport (OFSP). Elle fait de

---

<sup>1</sup> [www.lausanne.ch/lutte-contre-harcelement-sport](http://www.lausanne.ch/lutte-contre-harcelement-sport)

même avec les actions soutenues par le Canton (Service de l'éducation physique et du sport).

Cependant, la Municipalité n'entend pas aller au-delà du soutien évoqué ci-dessus et s'immiscer dans la gestion des clubs et de leurs fédérations. Il leur appartient de gérer et de résoudre les problèmes rencontrés dans la pratique de leur sport. Le Service des sports peut (ce qu'il fait déjà) mettre des installations à disposition pour la tenue de cours et de formations visant à modifier/éradiquer certains comportements, mais il ne peut se substituer à eux pour organiser et mener de tels cours. Il n'en a pas la mission, ni la légitimité.

**Question 11 : Lausanne envisage-t-il d'étendre le programme fair-play en collaboration avec l'ACVF, en juniors D, aux autres catégories de juniors C-B-A ?**

La Municipalité félicite l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF) pour les efforts qu'elle déploie en faveur de la promotion du Fair-Play au sein de ses membres. Elle félicite également les clubs, associations et fédérations qui, depuis de nombreuses années, œuvrent dans ce sens. Si elle relève le chemin parcouru, elle constate, malheureusement, celui encore à parcourir. Rappelons que la charte du Fair-Play a vu le jour à Lausanne le 1<sup>er</sup> septembre 1983, sous l'impulsion de M. Jean Passet, ancien footballeur et membre du Panathlon Club Lausanne, qui s'inquiétait de la perte de l'esprit sportif sur et autour des terrains de jeu. Reprise par Swiss Olympic, puis par le CIO et de nombreuses fédérations sportives en Suisse et dans le monde, cette charte met en exergue ce que doit être le sport quel que soit le rôle joué : pratiquant-e, arbitre, juge ou spectateur-trice.

A l'instar d'autres sports et d'autres associations cantonales ou régionales, l'ACVF met sur pied des formations de sensibilisation au Fair-Play, dès le plus jeune âge. La Municipalité n'entend pas, pour les mêmes raisons que celles évoquées dans la réponse précédente, se substituer à cette association pour l'organisation et la tenue de telles formations. Cependant, par l'intermédiaire du Service des sports, elle met à disposition, en fonction des calendriers de réservation, les installations nécessaires à leur mise sur pied.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Nicola Di Giulio.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 1<sup>er</sup> février 2024.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter

